Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_119-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_119

Objet : Convention de partenariat et d'objectifs 2026/2028 entre la CCHPB et la Mission Locale du Pavs de Cornouaille

LE MERCREDI 24 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentés : CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), DURAND Dorothée (pouvoir à ORY Valentin), KERSUAL Joelle (pouvoir à RAPHALEN Michel).

Absents excusés : CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loic, KERSAUDY Maria, LE DONGE Jean-Luc

Absent : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : PETILLON Loïc

Date de convocation et de publication : 18 juin 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants : 30
- dont « pour » : 30
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Loïc PETILLON, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden est partenaire de la Mission Locale depuis plusieurs années. En complément du financement versé, la collectivité met également à disposition de l'association, des locaux dans la France Services.

L'association a pour objet l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap. Elle assure des missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et d'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle, tout en intervenant de manière globale sur les problématiques liées notamment à la santé, au logement et à la mobilité.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_119-DE

Il est proposé de conclure une convention triennale de partenariat et d'objectifs (***Cf. Annexe***) entre l'association et la Communauté de communes, dans laquelle sont définies les conditions et les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et la Mission Locale du Pays de Cornouaille. La présente convention définit les engagements réciproques des partenaires et encadre les modalités d'intervention et de versement de la participation financière de la CCHPB au fonctionnement de la mission locale.

Le montant de la subvention est calculé, afin de porter la contribution de la Communauté de communes à 1,40 € par habitant. Ce taux correspondant à la contribution moyenne constatée au niveau des missions locales de Bretagne.
La subvention 2026 est calculée sur la base du nombre d'habitants recensés en 2021, soit 18 899 habitants et porte le soutien financier à hauteur de 26 459€.

Sur proposition de Loïc PETILLON,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention passée entre la Communauté de communes du Haut pays bigouden et l'association Mission Locale, pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028, annexée à la présente délibération
- **Autorise** le Président à signer la convention, annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2026.

Le secrétaire de séance,
Loïc PETILLON

Le Président
Philippe RONARC'H